




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-483**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc174738-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : CESSION À TITRE GRATUIT DES PARCELLES KA 89 ET 90 SISES AVENUE JRGG DE LA LAUZIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO PARC DU GOLF

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CESSION À TITRE GRATUIT DES PARCELLES KA 89 ET 90 SISES AVENUE JRGG DE LA LAUZIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO PARC DU GOLF- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La société LOCAFIMO – Parc du Golf, s'est engagée à céder à l'euro symbolique à la Ville deux parcelles de terrain situées le long de l'Avenue Guillibert Gautier de la Lauzière.

Ces deux parcelles cadastrées KA n°89 et 90 représentent une surface totale d'environ 3420 m², sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre d'une procédure de régularisation des voies internes de la Zac de Pichaury, entamée depuis plusieurs années.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées KA n° 89 et 90 en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2015-483 - CESSION À TITRE GRATUIT DES PARCELLES KA 89 ET 90 SISES AVENUE
JRGG DE LA LAUZIERE PAR LA SOCIÉTÉ LOCAFIMO PARC DU GOLF-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

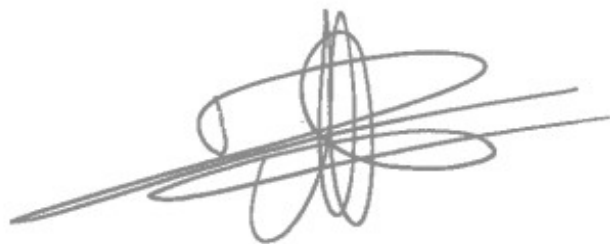
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

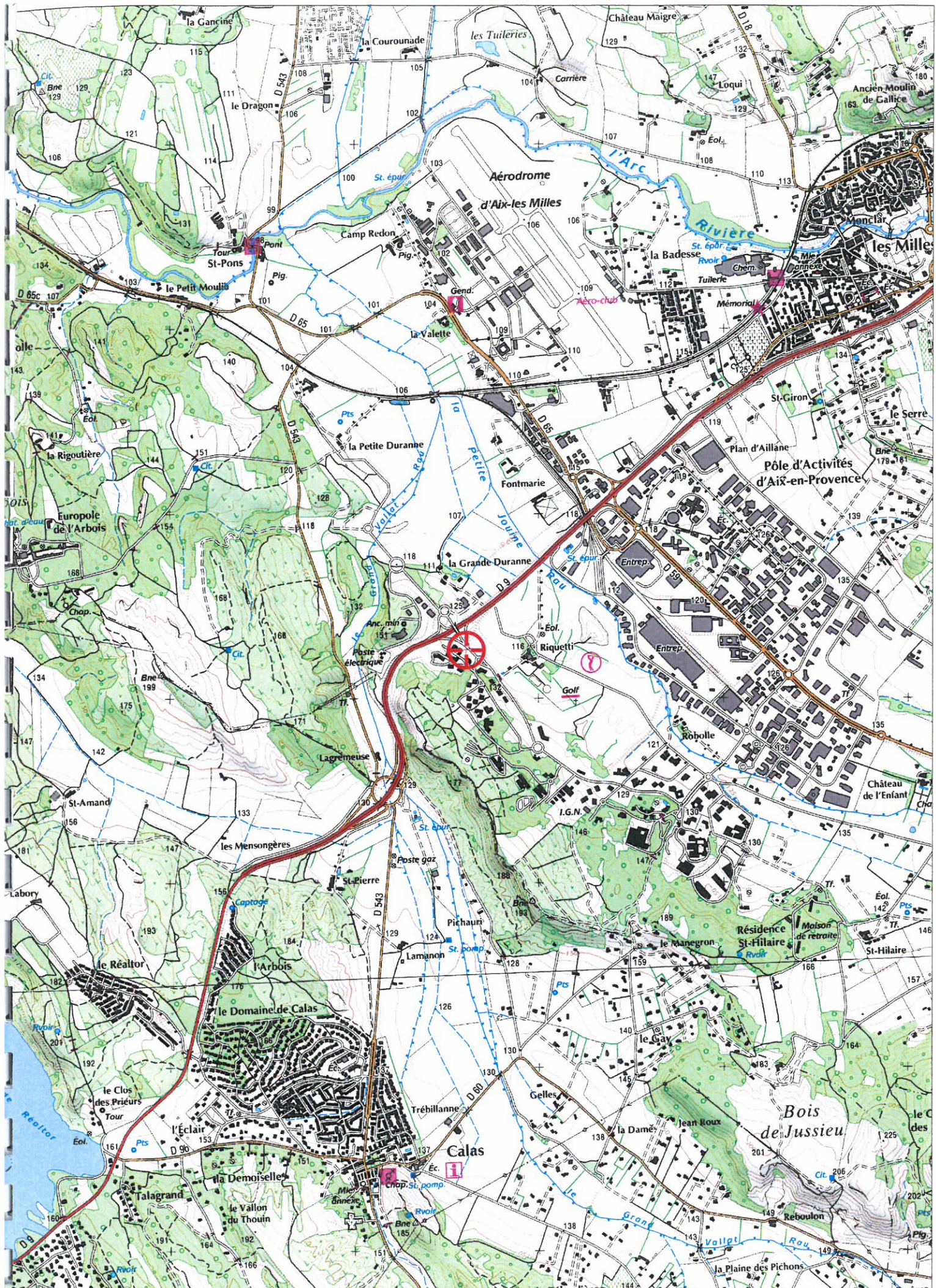
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
AIX EN PROVENCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la
Cible 13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 57 -fax 04 42 37 53 88
cdfif.aix-en-provence-
1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ~~KB~~ KA
Feuille : ~~000 KB 01~~

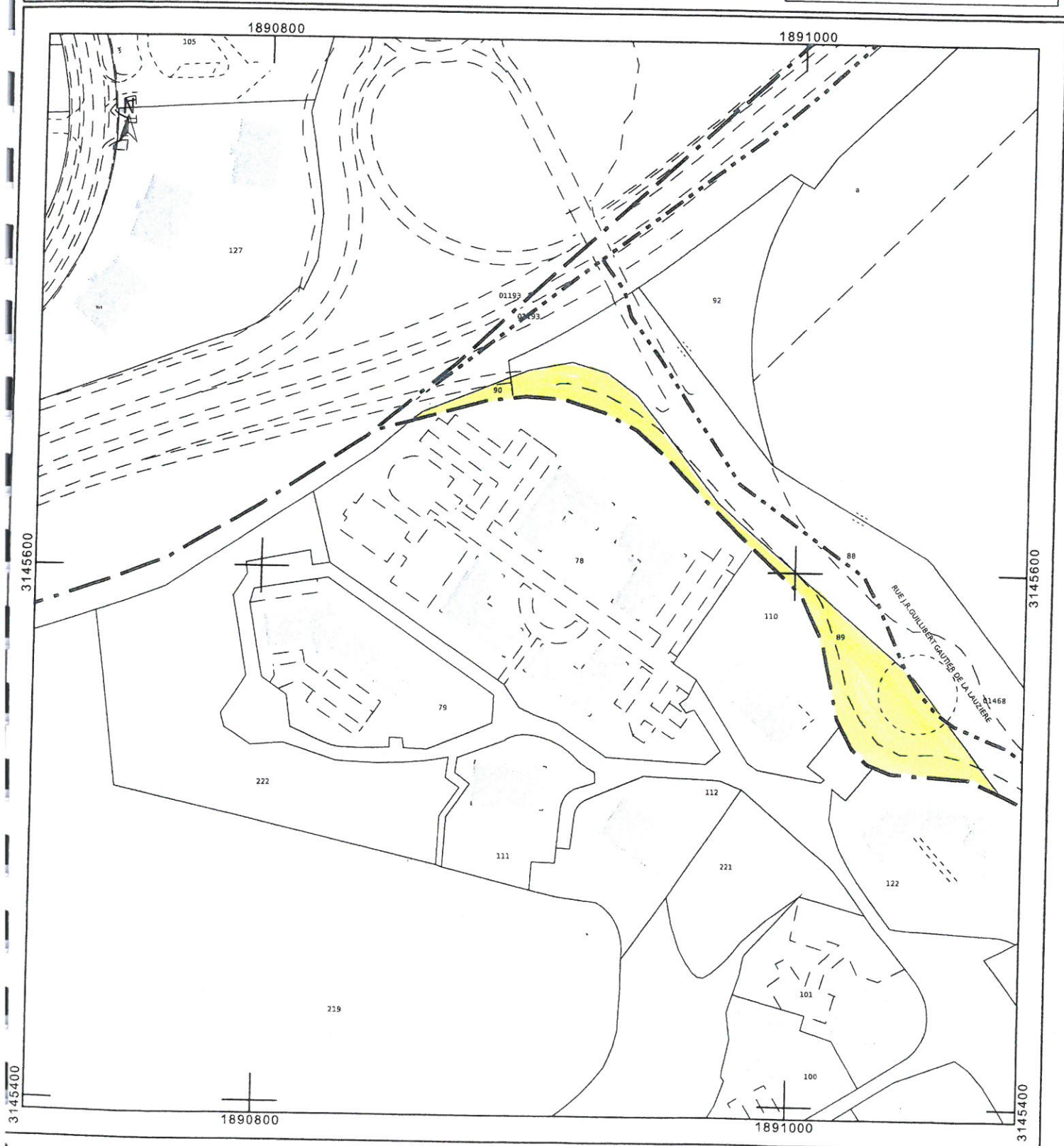
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/09/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PLAN MASSE A L'ECHELLE DU 1/500e

Coordonnées rattachées au système LAMBERT

Coordonnées de la limite de cession à la Commune				
NUMERO	X	Y	DISTANCE	Définition des points
A	844486.11	136303.90	29.52	non matérialisé
B	844514.53	136311.87	15.04	non matérialisé
C	844529.49	136313.46	15.09	non matérialisé
D	844544.55	136312.58	15.03	non matérialisé
E	844559.01	136308.47	16.39	non matérialisé
F	844573.54	136300.89	13.59	non matérialisé
G	844583.61	136291.76	22.88	non matérialisé
H	844599.68	136275.48	19.68	non matérialisé
I	844613.97	136261.95	29.70	non matérialisé
J	844636.09	136242.13	20.00	non matérialisé
K	844644.86	136224.15	27.58	non matérialisé
L	844650.33	136197.12	12.86	non matérialisé
M	844656.42	136185.79	9.17	non matérialisé
N	844663.06	136179.46	9.19	non matérialisé
O	844671.71	136176.35	29.94	non matérialisé
P	844701.61	136174.89	12.85	non matérialisé
Q	844713.30	136169.56		non matérialisé

